



# ÉTOILE SPORTIVE

## VILLENEUVE-LOUBET

Dossier partenaire saison 2022-2023



# NOTRE HISTOIRE

L'ESVL Volley est une association sportive au service du volleyball depuis 30 ans.

Dirigée par Vincent Poize depuis 2016, elle compte 312 licenciés.

Située Avenue des plans à Villeneuve-loubet, l'association dispose de 2 salles d'entrainements (Granelle et Romée) ainsi qu'un terrain de beach-volley.

L'ESVL Volley c'est aussi des bénévoles engagés et passionnés qui ont à cœur de faire partager leur passion du volley-ball. En vue de faire évoluer le club et désireux d'en transmettre les valeurs sportives et sociétales.

Une association très engagée, avec des valeurs encrées telles que la sportivité, le respect et la convivialité.

Le club s'est très récemment engagé dans la lutte pour l'environnement en achetant des maillots en matière recyclée, ainsi qu'en organisant des actions écologiques.



# NOTRE BUREAU



**PRÉSIDENT**  
Vincent Poize



**SECRÉTAIRE**  
Sunisa Schivo



**TRÉSORIÈRE**  
Michelle Thodenius



**VICE-PRÉSIDENT**  
Anthony Vendeville



**VICE-SECRÉTAIRE**  
Laetitia Lesain



**VICE-TRÉSORIÈRE**  
Tatiana Cuffel



**CHARGÉE COM**  
Alexandra Perrone

# NOS ÉQUIPES JEUNES



**M11 MIXTE**



**M13F**



**M13M**

# NOS ÉQUIPES JEUNES



**M15F**



**M15/18M**



**M18F**

# NOS ÉQUIPES SÉNIORS FÉMININES



**DÉPARTEMENTALE**



**RÉGIONALE**



**PRÉ NATIONALE**

# NOTRE ÉQUIPE SÉNIOR MASCULINE



RÉGIONALE



# NOS ÉQUIPES MIXTES LOISIRS



**HONNEUR**



**ÉLITE**

# NOS ENTRAINEURS



**AMANDINE THOMAS**  
M15F / M18F



**JULIE DANG**  
M11



**MÉLANIE MARONNIER**  
DÉPARTEMENTALE, RÉGIONALE, PRÉ NATIONALE FÉMININE



**ALAIN FIGARO**  
M13M / M15M / M18M



**MICHELLE THODENIUS**  
M11F / M13F



**ANTHONY VENDEVILLE**  
RÉGIONALE MASCULINE



**CHARLIE KAING**  
RÉGIONALE MASCULINE

# NOS OBJECTIFS

De nouveaux objectifs pour la saison 2022-2023 :

- Ascension de l'équipe pré nationale féminine en nationale
- Performer sur les compétitions départementales jeunes
- Augmenter notre nombre de licenciés jeunes
- Renforcer notre image d'un club à la fois familial et compétitif
- Mettre en avant Villeneuve Loubet comme ville sportive
- Améliorer notre visibilité auprès des locaux et alentours
- Organiser plus d'évènements
- Disposer d'un deuxième mini bus





# ESVL VOLLEY ET VOUS

Nous partageons les mêmes valeurs.  
Votre cible est locale, nous aussi.  
Ensemble nous irons plus haut et plus loin.

Profitez d'une stratégie de communication afin de couvrir une audience plus large, de voir votre logo affiché sur nos supports, d'avoir un stand à disposition lors de nos tournois, ainsi que d'avantages fiscaux.

Une collaboration à double sens, un coup de pouce matériel ou financier pour nous.



## Don

Don financier : Votre entreprise peut faire un don à l'ESVL Volley-Ball.

Don en nature : Votre entreprise offre gratuitement à l'association lors d'un événement le service ou produit qu'elle commercialise dans le cadre de ses activités pour son action dans la Région ou en France métropolitaine.

Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés peuvent bénéficier d'une déduction fiscale égale à 60 % du montant du don dans la limite d'un plafond de 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel.

## Mécénat

La dernière loi sur le mécénat\* permet à votre entreprise (assujettie à l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu) de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60% du montant de ses dons, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires H.T. de votre entreprise.

Ainsi un don de 1 000 € vous fera économiser 600 € sur le montant de votre impôt sur les sociétés.

Au-delà de 5% ou en cas d'exercice déficitaire, l'excédent est reportable sur ses 5 exercices suivants, dans la limite de 5 ‰\*\*.

\* Loi publiée au Journal officiel du 2 août 2003

\*\* Article 238 bis 1° du code général des impôts



# NOS SUPPORTS

- Roll up / kakémono
- Encart pancarte au gymnase
- Encart sur le mini bus
- Encart sur barnum
- Encart sur le panneau de diffusion vitré à l'entrée du gymnase
- Publication sur nos réseaux sociaux + votre logo sur nos affiches de match et live Facebook
- Encart sur le site internet
- Encart sur les prochains maillots



# LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## Article 1- Définition :

Est appelé fournisseur Etoile Sportive de Villeneuve-Loubet Volley-Ball (ESVL Volley-Ball) – Parc Municipal des Sports – Avenue des Plans – 06270 VILLENEUVE-LOUBET, Est appelé sponsor la personne physique ou morale signataire du bon de commande

## Article 2- Objet :

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles l'ESVL Volley-Ball met à disposition de ses sponsors des espaces publicitaires sur différents supports.

## Article 3- Durée/ résiliation :

Le présent contrat est conclu pour une durée de un an. Il débute à compter de la date de la signature sauf stipulation particulière et sous réserve du paiement intégral des sommes dues au titre de ce contrat. La résiliation sur l'initiative du sponsor doit être effectuée 2 mois avant l'échéance normale du contrat sans remboursement des sommes encaissées par l'ESVL Volley-Ball.

## Article 4- Commandes et exécution :

Toute commande passée auprès de l'ESVL Volley-Ball est ferme et définitive pour le sponsor dès la signature du bon de commande ou tout autre support faisant état de commande.

## Article 5- Engagements du club :

L'ESVL Volley-Ball s'engage à faire réaliser les encarts sur les maillots de l'équipe concernée et la mise en ligne de votre logo sur la page de garde du site dans les délais les plus courts. Un jeu de maillots pour une équipe : Composé d'un ensemble de maillots aux couleurs du club plus un aux couleurs opposées pour le libéro, le jeu de maillots assure au partenaire une très bonne visibilité:

- \* sur chaque rencontre de l'équipe dotée ;
- \* à VILLENEUVE-LOUBET et sur le plan régional selon l'équipe ;
- \* dans la presse (articles dans sportmag06, journaux locaux) ;
- \* photos des équipes sur le site internet du club ;

## Article 6- Obligations du sponsor :

Le sponsor s'engage à régler à chaque date anniversaire le montant correspondant à l'abonnement annuel. Une facture lui est adressée 2 mois avant la date anniversaire, celle-ci est réputée être la date de signature du contrat.

## Article 7- Lois et attribution de compétence :

Le présent contrat est soumis à la loi française, en cas de litige, compétence expresse est attribuée aux tribunaux de la circonscription du siège de l'ESVL Volley-Ball nonobstant pluralité des défenseurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgences ou les procédures conservatoires.



# REJOIGNEZ NOUS !



**Téléphone :**

*Alexandra Perrone : 0627826764*

*Vincent Poize : 0689409244*



**Mail :**

*alexandraperrone15@gmail.com*

*president@esvlvolley.com*

